



N° 18 /24/ST/CAF

Bangui, le 07 MARS 2024

LE MINISTRE, COORDONNATEUR NATIONAL DE  
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES  
INDUSTRIES EXTRACTIONNELLES EN REPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL INTER ONG EN  
CENTRAFRIQUE  
-BANGUI-

**Objet** : Désignation d'un représentant du Conseil Inter ONG en  
Centrafrique au Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Monsieur le Président,

La République Centrafricaine met en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui est une norme mondiale pour la gouvernance transparente des industries extractives à travers un Comité National de Pilotage.

Le Comité, organe décisionnel, est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques, superviser la mise en œuvre et servir de cadre de dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de l'initiative.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N°16.318 du 29 août 2016, vous êtes sollicité à désigner dans un délai raisonnable un représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique à siéger à ce Comité.

Au regard de l'article 15 alinéa 3 du Décret sus-visé, le représentant ne doit avoir de lien administratif ou politique avec le Gouvernement, les entreprises minières, pétrolières, gazières, forestières ou d'autres activités couvertes par l'ITIE-RCA.

Vous nous ferez parvenir par courrier officiel le nom du représentant désigné et le procès-verbal y relatif.



  
**Robert MOÏDOKANA**